



Arrondissement de Brignoles

MAIRIE
DE
COTIGNAC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Jean-Pierre VERAN, Maire de la Commune de Cotignac certifions avoir affiché ce jour la délibération n° 2016-055 du Conseil Municipal du 28 juin 2016, visée en Sous-Préfecture le 11 juillet 2016 arrêtant le Plan Local d’Urbanisme ainsi que le bilan de la concertation public aux lieux et places accoutumés, à l’Hôtel de Ville, ainsi que sur le site internet de la Commune.

Le, 15 juillet 2016

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

